

**COMPTE-RENDU
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 29 JUIN 2024**

Le Président Jean-Michel REITER a convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire afin de valider des modifications sur les statuts et le règlement intérieur de l'association.

Selon la feuille de présence, l'Assemblée se compose de 210 adhérents, pour un quorum de 140. Le quorum étant atteint avec 169 présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Jean-Michel REITER adresse à l'Assemblée son discours de bienvenue.

Une présentation des actualités et actions menées par Avenir Apei depuis janvier 2024 est ensuite réalisée par Violette GUILLET, directrice générale. Elle termine sa présentation par remercier chaleureusement les directeurs de pôle et directeurs d'établissements pour leur travail et implication.

Jean-Michel REITER sollicite quatre volontaires pour les fonctions de scrutateur : M. TIETSE, M. AUCHE, Mme LARONHA et Mme BARDAILLE, présents dans la salle, se portent volontaires. Jean-Michel REITER leur donne tout pouvoir pour vérifier le bon déroulement de l'Assemblée Générale.

Le président Jean-Michel REITER, ouvre la séance.

1. Modification des statuts et du règlement intérieur de l'association - Vote

Le Président Jean-Michel REITER explique avoir pris contact avec un cabinet d'avocats pour bénéficier de conseils sur la mise à jour des statuts et du règlement intérieur de l'association. Le but étant :

- D'équilibrer le nombre d'administrateurs rééligibles chaque année : en 2023, sur 24 administrateurs élus, 12 étaient renouvelables pour 3 ans. Pour obtenir un quota de renouvellement régulier, le souhait est d'essayer d'obtenir un renouvellement par tiers chaque année, sur 3 ans
- D'apporter des corrections pour éviter toute ambiguïté

Jean-Michel REITER précise que l'ensemble des modifications apportées sur les statuts et le règlement intérieur de l'association a été validé par le bureau et le conseil d'administration avant présentation à l'Assemblée.

Le Président donne lecture des modifications apportées aux statuts et au règlement intérieur et répond aux diverses questions posées par l'Assemblée.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix la résolution figurant à l'ordre du jour.

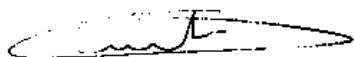
1^{ère} résolution :

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve les modifications des statuts et du règlement intérieur de l'association présentés par le Président Jean-Michel REITER.

Ces nouveaux statuts et règlement intérieur entrent en vigueur dès l'adoption de cette résolution, et seront appliqués dès l'ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Jean-Michel REITER remercie l'ensemble des participants à cette Assemblée Générale Extraordinaire pour la modification des statuts et du règlement intérieur de l'association. Cette Assemblée est suivie d'une Assemblée Générale Ordinaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30.



Marie-France DUCRET
Secrétaire



Jean-Michel REITER
Président